



RAPPORT FINANCIER

Exercice 2021

I) - Les comptes 2021

■ **Les recettes** : elles s'élevèrent à **55625,39€**, en hausse de 12138,97€ par rapport à l'exercice 2020, soit 28%. Elles proviennent :

1/ des activités de l'Asti : 8177€ (+ 1254€)

☛ Elles représentent **15%** du budget.

Elles se composent de la vente de formations aux professionnels et des activités dites spécifiques (événements exceptionnels, concert de soutien, opération jus de pomme, ..). Si les recettes dues à ces dernières ont été moindres à cause du contexte sanitaire, elles ont été compensées par une vente de formations plus importante : + 1640€.

2/ des subventions : 18623€ (+ 10163€)

☛ Elles représentent **33.5%** du budget.

Elles ont été attribuées par :

- l'Etat (FDVA + DDETS) : 9063€ (+ 7763€)

FDVA : Fonds de Développement de la Vie associative - DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

- les communes : 4260€ (+ 150€ de Colombelles et Hérouville Saint-Clair)

- la CPAM : 2300€ (+ 100€)

- la Fondation de France : 3000€, solde de la subvention attribuée en 2019 et versé tardivement.

3/ des dons et adhésions : 28632,64€ (+ 688,64€)

☛ Ils représentent **51.5%** du budget.

Avec les recettes des activités et les dons et adhésions, **l'Asti assure son financement à hauteur de 66.5%**. C'est une force pour l'association et cela garantit son indépendance.

■ **Les dépenses** : elles s'élevèrent à **46423,87€**, en hausse de 2912,7€ par rapport à l'exercice 2020, soit 7%.

Elles se répartissent comme suit :

1/ les achats (fournitures et petit équipement de bureau + activités spécifiques) : 2993,20€

Une baisse de 1421,95€ due à la diminution des activités spécifiques liée aux restrictions sanitaires.

☛ Ces activités représentent néanmoins 74% des achats (idem l'année dernière)

2/ les frais généraux de fonctionnement : 10800,61€

Une baisse également, de 4896,45€ puisqu'il n'y a pas eu besoin de versement de soutien aux associations partenaires.

☛ La location des locaux représente 66% de la somme

3/ les charges de personnel et autres : 31212,43€

En augmentation de 7813,47€ en raison de la reprise à plein temps de la juriste salariée.

☛ Salaire et cotisations sociales représentent 97,5% de ce poste de dépenses.

4/ des charges exceptionnelles principalement sur exercices antérieurs : 1417,63€

■ Le bilan

- ✓ Une situation financière saine
- ✓ Un résultat positif de 88,52€
- ✓ Des fonds engagés pour 2022, d'un montant de 9113€ pour :
 - améliorer notre service de domiciliation. Le versement de la subvention de 6613€ allouée par la DDETS à cet effet, a été réalisé en fin d'année 2021 et nous a imposé de reporter le projet et les dépenses afférentes (achat de matériel informatique et formations pour les bénévoles) en 2022.
 - faire face aux frais engendrés par le déménagement et la réinstallation dans les nouveaux locaux, avec une provision de 2500€.
- ✓ - Une trésorerie avec 53136,32 € de disponibilités (dont 1000€ pour les EGM), réserve pour des projets ultérieurs.

II – Les prévisions pour 2022

Il faut prévoir des dépenses en hausse engendrées notamment par les nouveaux locaux (location et charges, achat de matériel de bureau mieux adapté aux nouvelles surfaces, frais de déménagement, travaux) et les charges de personnel (augmentation du salaire de la juriste et versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) ainsi que l'achat de matériel informatique et la reprise des événements tournés vers différents publics.

Les recettes seront aussi en augmentation avec d'ores et déjà une vente de formations beaucoup plus importante, 6973€ à ce jour, une augmentation des subventions des communes, 4760€ acquis (+ 500€ de Caen et Mondeville), une subvention octroyée par SERVAS France de 300€, et le soutien des adhérents (12260€ au 31 mai 2022).

Avec une estimation de 66150€ le budget prévisionnel s'établit comme suit :

CHARGES		PRODUITS	
Achats	10200 €	Formations, actions spécifiques	11100 €
Frais généraux et divers	22050 €	Subventions	16950 €
Salaires et charges	33900 €	Adhésions et dons	29000 €
		Fonds engagés	9100 €

Priorités pour 2022 :

Outre la poursuite de nos demandes de subventions auprès des pouvoirs publics et la recherche de financements auprès d'organismes privés, il nous faudra recueillir de nouvelles adhésions qui sont en général confortées par des dons importants. Nous comptons également sur la possibilité d'actions en direction du public qui permettent d'élargir le périmètre de nos soutiens au sein de la société civile, indispensables à notre équilibre financier et au rayonnement de notre association.

Georgina GILBERT, co-trésorière

Jean-Luc SIMON, co-trésorier